



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 03 juillet 2024

Date de convocation : 25 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/50 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 15/04/2024

Membres présents (52 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : BASQUIN Alexandre, FORRIERES Daniel, QUEVREUX Patrice

Membres absents (9) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, TRIoux COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (9) : SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à RICHOMME Liliane, BONIFACE Patrice à JUMEAUX Stéphane, BASQUIN Etienne à RICHARD Jérémy, DAVOINE Matthieu à CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/50 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 15/04/2024

Conformément à l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil communautaire sont invités à désigner un secrétaire de séance et valider le procès-verbal de la séance précédente.



M. Jérémy RICHARD est désigné secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024 est validé.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet : www.caudresis-catesis.fr.

Annexe(s) -

[Procès-verbal du Conseil Communautaire – Séance du 15 avril 2024](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2024 Publication le 09/07/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p> 
--	---



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS

Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation : 08 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Membres présents (53 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (1) : GOURAUD Francis

Membres absents (10) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, LEDUC Brigitte à HENNEQUART Michel, COLLIN Denis à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, DAUCHET Martine à THUILLEZ Martine, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, RIBES-GRUERE Laurence à DOERLER-DESENNE Axelle

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ordre du jour :

- Question n°2024/1 - Délibération 2024/26 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 19/03/2024
- Question n°2024/2 - Délibération 2024/27 portant information des décisions et arrêtés
- Question n°2024/3 - Délibération 2024/28 portant acquisition de la gare routière de Caudry propriété de RATP DEV
- Question n°2024/4 - Délibération 2024/29 portant approbation du règlement d'attribution de l'aide intercommunale au permis de conduire B
- Question n°2024/5 - Délibération 2024/30 portant présentation du rapport annuel de la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire
- Question n°2024/6 - Délibération 2024/31 portant approbation du règlement d'attribution du fonds de concours « abribus »
- Question n°2024/7 - Délibération 2024/32 portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise et de l'aide au développement des Très Petites Entreprises (TPE)
- Question n°2024/8 - Délibération 2024/33 portant validation de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire après consultations des propriétaires et occupants de ces zones prévues à l'article L.318- 8-2 du Code de l'urbanisme
- Question n°2024/9 - Délibération 2024/34 portant modification de la délibération n°2022/70 portant accord de prolongation du programme « Territoire d'Industrie »
- Question n°2024/10 - Délibération 2024/35 portant adoption des comptes financiers uniques 2023
- Question n°2024/11 - Délibération 2024/36 portant affectation de résultats des budgets de l'exercice 2023
- Question n°2024/12 - Délibération 2024/37 portant évolution des Taux de fiscalité pour l'exercice 2024
- Question n°2024/13 - Budget principal - Délibération 2024/38 portant adoption du budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2024
- Question n°2024/14 - Budget annexe du Crématorium - Délibération 2024/39 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024
- Question n°2024/15 - Budget annexe Développement Économique - Location de bâtiment - Délibération 2024/40 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024
- Question n°2024/16 - Budget annexe Zone d'Activités Économiques - Délibération 2024/41 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024
- Question n°2024/17 - Budget annexe Service des Eaux – Délibération 2024/42 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024
- Question n°2024/18 - Budget annexe Service Assainissement - Délibération 2024/43 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024
- Question n°2024/19 - Délibération 2024/44 portant attribution des fonds de concours 2024/002
- Question n°2024/20 - Délibération 2024/45 portant attribution des subventions et cotisations 2024
- Question n°2024/21 - Délibération 2024/46 portant fixation libre des attributions de compensation pour 2024
- Question n°2024/22 - Délibération 2024/47 portant annulation de la délibération 2023/106 et approbation de la nouvelle convention de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein des compagnies de gendarmerie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
- Question n°2024/23 - Délibération 2024/48 portant modification statutaire de la Régie Intercommunale des Eaux (RIE) – Territoire de Fontaine au Pire et Malincourt
- Question n°2024/24 - Délibération 2024/49 portant débat sur les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables des communes membre de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)
- Question n°2024/25 - Points divers

Après avoir fait l'appel et constaté le quorum, Monsieur Serge SIMEON, Président de la CA2C, déclare la séance ouverte à 18h07.

Il remercie Mme HOTTON – Maire de Carnières, de recevoir le conseil communautaire dans la salle des fêtes de sa commune.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Mme HOTTON qui accueille les élus et présente sa commune.

Un reportage réalisé par l'association les amis de Beffroi Vision est diffusé à l'Assemblée.

Question n°2024/1 -	Délibération 2024/26 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 19/03/2024 Rapporteur : M. Serge SIMÉON Affaire suivie par M. Olivier LEVEAUX
----------------------------	---

Conformément à l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil communautaire sont invités à :

M. Jérémy RICHARD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 19 mars 2024 est validé.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet : www.caudresis-catesis.fr.

Annexe(s) - [Procès-verbal du Conseil Communautaire – Séance du 19 mars 2024](#)

Question n°2024/2 -	Délibération 2024/27 portant information des décisions et arrêtés
----------------------------	--

Décision 2024/13 portant lancement et attribution du marché public passé en procédure adaptée de fournitures de photocopieur pour la CA2C
--

Rapporteur : M. Fabrice BACCOUT
Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA

Le marché public passé en procédure adaptée concerné a pour objet la fourniture d'un photocopieur et des consommables compatibles (offre de base). Le photocopieur sera livré et mis en service au premier étage du siège communautaire de l'acheteur à Beauvois-en-Cambrésis.

L'acheteur souhaite que l'ensemble des candidats déposent trois variantes obligatoires comme suit :

- Variante obligatoire n°1 : achat photocopieur et rémunération maintenance à la copie, sans reprise du matériel actuel ;
- Variante obligatoire n°2 : achat photocopieur et consommable selon besoin, avec reprise du matériel actuel ;
- Variante obligatoire n°3 : achat photocopieur et rémunération maintenance à la copie, avec reprise du matériel actuel.

Les autres variantes ne sont pas autorisées. Un seul pli a été reçu.

Procès-verbal

L'offre, transmise par LS SOLUTION, est conforme aux besoins exprimés dans les documents de consultation.

Conformément au règlement de consultation, l'acheteur a choisi de retenir la variante obligatoire n°3 avec l'achat du photocopieur pour 3 985 € HT, une rémunération maintenance à la copie (0,028 € HT par copie couleur et 0,0028 € HT par copie noir et blanc) et une reprise du photocopieur actuel sans frais.

Décision de

- **De lancer le marché public passé en procédure adaptée de fournitures de photocopieur pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis ;**
- **D'attribuer le marché public susmentionné à l'offre de la société LS SOLUTION conformément aux éléments indiqués ci-dessus.**

Décision en cours de préparation portant lancement du marché subséquent n°01 de travaux de voiries pour la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis – zone d'activité de la vallée d'Hérie à Caudry (59540)

**Rapporteur : M. Fabrice BACCOUT
Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA**

Le marché subséquent concerne le lancement de travaux de voiries et de trottoirs dans la zone d'activités de la Vallée d'Hérie de Caudry (59540).

Il fait suite à l'accord-cadre à marchés subséquents attribué aux trois sociétés suivantes :

- DESCAMPS TP ;
- JEAN LEFEBVRE NORD ;
- LORBAN & CIE.

Les trois entreprises mentionnées seront invitées à répondre au marché subséquent dès le 12 avril 2024 et devront déposer leur pli avant le 15 mai 2024, 12h00.

Décision en cours de préparation portant attribution d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la gestion de la Maison Forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

**Rapporteur : M. Fabrice BACCOUT
Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA**

Le présent marché public a pour objet la gestion des hébergements et des animations de la Maison Forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le titulaire aura pour objectif principal de créer un espace convivial et vivant dédié à la découverte de la nature et des milieux naturels environnements – domaine forestier de Bois-l'Évêque, étang du Flaquet, canal de la Sambre à l'Oise, etc.

La Maison Forestière est mise à disposition du titulaire, qui occupera, gèrera et entretiendra les parties dédiées à l'hébergement et aux animations conformément aux plans annexés au présent contrat.

Arrêté 2024/4 Portant fixation nombre d'autorisations de stationnement de taxis sur la voie publique offertes à l'exploitation sur le territoire de l'intercommunalité

**Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT
Affaire suivie par M. Yann BONNAIRE**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
Considérant qu'il appartient à l'autorité intercommunale de réglementer le stationnement des taxis dans l'intérêt de la commodité et de la circulation sur les voies publiques ;*

Considérant le recensement des autorisations de stationnement de taxis sur le territoire de la CA2C portant le nombre d'autorisations en activité à 6 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le nombre d'autorisations de stationnement de taxis offertes à l'exploitation sur le territoire de l'intercommunalité est fixé à 6 :

- 2 sur la Commune de Caudry
- 2 sur la Commune de Le Cateau-Cambrésis
- 1 sur la Commune de Bertry
- 1 sur la Commune de Catillon-sur-Sambre

Article 2 : La délivrance, le renouvellement et le retrait de chaque autorisation de stationnement font l'objet d'un arrêté du Président de l'intercommunalité.

Article 3 : L'augmentation du nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation ainsi que le retrait définitif d'une autorisation de stationnement ou son non-renouvellement donnent lieu, dans un délai de 3 mois, à la délivrance de nouvelles autorisations dans les conditions prévues au III de l'article R.3121-13 du code des transports.

Article 4 : Une liste d'attente intercommunale en vue de la délivrance des autorisations de stationnement est établie.

Elle mentionne la date de dépôt et le numéro d'enregistrement de chaque demande.

Elle est communicable dans les conditions prévues par l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Les demandes de délivrance sont valables un an.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille (adresse postale : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 - 59014 LILLE cedex).

La juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 : Le Directeur général des services de l'intercommunalité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au sein du siège de l'intercommunalité et publié au recueil des actes administratifs de l'intercommunalité, transmis à M. le préfet (direction de la réglementation et de la citoyenneté, bureau de la réglementation et des libertés publiques : 12 rue Jean-Sans-Peur - CS 20003 – 590309 Lille Cedex / pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr) et dont copie sera adressée à Messieurs les commandants de la brigades de gendarmerie de Caudry et de Le Cateau Cambrésis.

Vu la délibération 2020/63 du 10 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Considérant qu'il appartient au Président de rendre compte des décisions prises par délégation, en application de l'article 5211-10 du CGCT,

L'Assemblée prend acte des actes administratifs suivants :

N°	Objet	Télétransmission
2024/13	Décision N°2024/13 - Lancement et attribution du marché public passé en procédure adaptée de fournitures de photocopieur pour la CA2C	12/04/2024

A2024/4	Arrêté 2024/4 Portant fixation nombre d'autorisations de stationnement de taxis sur la voie publique offertes à l'exploitation sur le territoire de l'intercommunalité	25/03/2024
---------	--	------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

Question n°2024/3 - Délibération 2024/28 portant acquisition de la gare routière de Caudry propriété de RATP DEV
Rapporteur : Monsieur le Président
Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) organise la MOBILITÉ sur l'ensemble du territoire intercommunal conformément à l'article L5216-5 I- 2° du code général des collectivités territoriales.

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM), la CA2C s'est engagée lors de la rédaction du Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2023/114 du 04 octobre 2023, à bâtir un pôle d'échange multimodal (PEM) en lieu et place de l'ancienne gare routière de Caudry, propriété de RATP DEV.

Ce site comprend les parcelles AI n°466-362-363-233-555-476 s'étendant sur une superficie totale de 9 340 m² :



L'ensemble comprend deux ateliers (AI 466) destinés à l'entretien et à la réparation des véhicules de RATP DEV d'une surface totale de 983m², un bâtiment (AI 466) comprenant un hall pour l'accueil des usagers, des toilettes publiques, des bureaux et archives pour une surface totale de 320m², des aires de

stationnement (AI 466-362-363-233-555) pour une surface totale de 6 100m² et une parcelle enherbée (AI 476) de 700m².

Le projet de pôle d'échange multimodal serait réalisé sur l'ensemble de la superficie, hormis les ateliers qui seraient acquis par la Commune de Caudry afin de réaliser des places de stationnement supplémentaires pour la Rue Négrier.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 I- 2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, dont les articles L1211-1 et suivants et L1212-2 et L1212-3,

Vu le Projet de Territoire adopté par délibération n°2023/114 du 04 octobre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à consulter l'autorité compétente de l'État préalable aux acquisitions immobilières ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment désigné à mener les négociations nécessaires à l'acquisition de l'ensemble immobilier décrit ci-dessus dans la limite d'un montant total de 330 000€ à répartir entre la ville de Caudry et la CA2C au prorata des m² achetés hors frais notariés et annexes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment désigné à signer l'acte d'acquisition de l'ensemble immobilier décrit ci-dessus.**

Question n°2024/4 - Délibération 2024/29 portant approbation du règlement d'attribution de l'aide intercommunale au permis de conduire B
Rapporteur : Monsieur le Président
Affaire suivie par Marie CASANOVA

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis organise la MOBILITÉ sur l'ensemble du territoire intercommunal conformément à l'article L5216-5 I- 2° du code général des collectivités territoriales.

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération souhaite soutenir la mobilité de l'ensemble des habitants, en particulier des jeunes s'engageant dans des études postbac ou en cours d'insertion professionnelle.

Pour ce faire, lors de la rédaction du Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2023/114 du 04 octobre 2023, a été proposé et retenue la mise en place d'une aide intercommunale au permis de conduire B à destination des jeunes jusqu'à 25 ans, détenteur du code de la route, résidant dans l'une de nos quarante-six communes membres et inscrit dans une auto-école du territoire intercommunal.

Afin de mettre en place cette aide, il est nécessaire d'adopter un règlement ayant pour objet de définir :

- Les critères d'obtention de l'aide intercommunale au permis de conduire B ;
- Le montant de l'aide intercommunale : 300 € ;
- Le mode de versement de l'aide intercommunale.

Seul les dossiers transmis à l'adresse électronique ci-dessous seront traités : transport@caudresis-catesis.fr

L'aide intercommunale au permis de conduire B s'appliquera aux dossiers déposés par voie électronique à compter du 1^{er} juin 2024.

L'aide pourra être accordée dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible aux dossiers éligibles et complets, seulement pour la préparation de l'épreuve pratique (conduite) si l'épreuve théorique (code) a déjà été obtenue.

L'usager ayant déjà terminé sa formation et étant déjà titulaire du permis n'est pas éligible au titre du présent dispositif.

Vu le code général des collectivités territoriales, l'article L5216-5 I- 2°,

Vu le règlement d'attribution de l'aide intercommunale au permis de conduire B, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve le règlement d'attribution de l'aide intercommunale au permis de conduire B, tel qu'annexé à la présente délibération.

Annexe(s) - [Règlement d'attribution de l'aide intercommunale au permis de conduire B](#)

Question n°2024/5 - Délibération 2024/30 portant présentation du rapport annuel de la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire

Rapporteur : Monsieur le Président

Affaire suivie par Marie CASANOVA

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) concède à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS la gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs, y compris le transport scolaire, du Périmètre n°3B.

Par une convention de transfert du contrat régional de concession de service public de transport public routier interurbain et scolaire de la Région des Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C), il a été convenu que la CA2C assumait la pleine exécution de la compétence transport à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants du code de général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le contrat du 28 mai 2019 relatif à la concession pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire portant attribution de la concession de service à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS,

Vu le rapport annuel du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 de la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire annexé à la présente délibération, annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport annuel de la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Annexe(s) - [Rapport annuel du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 de la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire](#)

Monsieur le Président se dit ravi de la hausse de fréquentation en raison du renforcement des effectifs (chauffeurs de bus).

De plus, nous pouvons constater un bénéfice de 30 000€ sur l'année contre un déficit de 14 000€ l'année précédente.

<p>Question n°2024/6 - Délibération 2024/31 portant approbation du règlement d'attribution du fonds de concours « abribus » Rapporteur : Monsieur le Président Affaire suivie par Marie CASANOVA</p>

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) organise la MOBILITÉ sur l'ensemble du territoire intercommunal conformément à l'article L5216-5 I- 2° du code général des collectivités territoriales.

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM), la CA2C gère et entretient l'ensemble des poteaux d'arrêt situés sur le territoire à destination de son réseau propre et du réseau régional. La CA2C n'est toutefois pas compétente en matière de gestion et d'entretien des abribus, anciennement départementale, aujourd'hui majoritairement communale.

Lors de la rédaction du Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2023/114 du 04 octobre 2023, a été proposé et retenue l'amélioration de la communication sur le transport en commun pour la population. Cette action est nécessairement liée à une homogénéisation du mobilier urbain tant des poteaux d'arrêts, que des abribus.

Afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la CA2C propose la mise en place d'un fonds de concours spécifique à la création et au renouvellement des abribus à destination de ses communes membres. À ce titre, il est nécessaire d'adopter un règlement ayant pour objet de définir :

- Les critères d'obtention du fonds de concours, dont l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'abribus ;
- Le montant du fonds de concours fixé à 50% du reste à charge de la commune plafonné à 3000 € par abribus ;
- Le mode de versement du fonds de concours dit « abribus ».

Seul les dossiers transmis à l'adresse électronique ci-dessous seront traités : servicefinances@caudresis-catesis.fr

Le fonds de concours « abribus » s'appliquera uniquement aux abribus achetés par le biais du groupement de commande susmentionné à compter de la notification d'attribution jusqu'à son terme. La durée du groupement de commande ne pourra excéder quatre années.

Le fonds de concours pourra être accordée dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible aux dossiers éligibles et complets.

Les communes n'adhérant pas au groupement de commande pour la fourniture d'abribus ne pourront bénéficier du fonds de concours objet de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, l'article L5216-5 I- 2°,

Vu le règlement d'attribution du fonds de concours « abribus », annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve le règlement d'attribution du fonds de concours « abribus », tel qu'annexé à la présente délibération.

Annexe(s) - [Règlement d'attribution du fonds de concours « abribus »](#)

Monsieur le Président précise que le territoire de la CA2C compte 71 abribus.

<p>Question n°2024/7 - Délibération 2024/32 portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise et de l'aide au développement des Très Petites Entreprises (TPE) Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT Affaire suivie par Yann BONNAIRE</p>
--

Par le biais de sa compétence « Développement Economique » et son partenariat avec la Région des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Ces aides ont pour objectifs d'accompagner la création d'entreprise et de simplifier le développement des activités dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-2-1,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région des Hauts-de-France.

Vu l'avenant n° 1 de la convention partenariale et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE fixant le montant de l'aide à 30% (plafonnée à 10.000€) des dépenses éligibles hors taxes,

Vu l'avenant n°2 de la convention partenariale et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise fixant le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles hors taxe,

Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 Octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Vu la délibération n°2020.00010 de la Commission permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France du 04 février 2020 autorisant le Président du Conseil Régional à signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat,

Vu la décision n° 2020/04 du Président de la Communauté d'Agglomération de signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat n°18000030,

Vu la délibération 2022.01821 du Conseil Régional des Hauts-de-France du 08 décembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et prolongeant les cadres d'intervention liées aux aides économiques jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que les conventions de partenariat conclues avec les EPCI dans le cadre de la répartition des compétences en matière d'aides économiques au titre du SRDE/1 de la période 2017/2022, jusqu'au 31 décembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'autoriser l'octroi de subventions au profit d'entreprises du Territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau suivant :

DEVELOPPEMENT :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT	DEPENSES	SUBVENTION
BAZUEL	SAS DEHAUSSY 498 294 008 depuis le 06/06/2007	Transformation et conditionnement de la pomme de terre	M. DEHAUSSY Frédéric	19.170€ HT	5.751 €
Projet : Automatisation d'une partie de la ligne d'emballage et acquisition de matériel de manutention					
CAUDRY – LE CATEAU CIS	EURL OPTIQUE B. BREBION 443 287 198 depuis le 16/09/2002	Commerce de détail d'optique et de lunettes	M. BREBION Benjamin	Supérieures à 100 K€	10.000 €
Projet : Siège social situé à Caudry / Création d'un établissement secondaire à Le Cateau-Cambrésis / Aménagement local commercial : travaux second œuvre, acquisition de mobilier et de matériel					

- D'autoriser Monsieur le Président à assurer le suivi, le contrôle ainsi que les éventuelles régularisations ou annulations nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'octroi, la régularisation voire l'annulation desdites aides.

Question n°2024/8 - Délibération 2024/33 portant validation de l'inventaire des zones d'activités économiques du territoire après consultations des propriétaires et occupants de ces zones prévues à l'article L.318- 8-2 du Code de l'urbanisme

Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT
Affaire suivie par Yann BONNAIRE

L'article 220 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, a introduit un nouvel article dans le code de l'urbanisme (CU) qui demande de réaliser un **Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE)** du territoire.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre ont vu leurs compétences étendues avec le transfert de compétences en matière économique au 1er janvier 2017.

Les EPCI à fiscalité propre exercent donc de plein droit, en lieu et place des communes membres, conformément au 2° de l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du même code ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

L'article L318-8-2 du CU prévoit que l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE, est chargée d'établir un inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE) situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

Cet inventaire doit comporter, pour chaque zone, les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone ;
- Le taux de vacance de la zone.

L'IZAE est un outil de connaissance des zones d'activités économiques du territoire et de leur potentiel d'optimisation (en particulier par rapport à la vacance des locaux).

Après consultation des propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente (CA2C). Il est ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et aux autorités compétentes en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu et en matière de programme local de l'habitat.

Vu les statuts de la CA2C, compétente en matière de zones d'activités économiques ;

Vu les articles L318-8-1 et L318-8-2 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération est compétente pour prescrire, réaliser, consulter, arrêter et transmettre l'inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE) prévu à l'article L318-8-2 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2023/116 du 04 octobre 2023 portant présentation de l'Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE), validation les éléments et autorisation de sa communication aux propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours ;

Vu la consultation des propriétaires et occupants des ZAE du territoire et l'invitation à formuler leurs observations éventuelles pendant une période de 30 jours, du 20/11/2023 au 20/12/2023 ;

Vu les retours de consultations des occupants et propriétaires après prise de connaissance des éléments de l'Inventaire des zones d'activité du territoire ;

L'Assemblée prend acte de la présentation de l'Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE), en valide les éléments et autorise sa communication à l'autorité compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), aux autorités compétentes en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu et en matière de programme local de l'habitat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Annexe(s) - [Courrier de la Sous-Préfecture](#)

Annexe(s) - [Modèle de courrier de consultation des propriétaires/occupants](#)

Annexe(s) - [Inventaire des Zones d'Activités Économiques](#)

Question n°2024/9 - Délibération 2024/34 portant modification de la délibération n°2022/70 portant accord de prolongation du programme « Territoire d'Industrie »

**Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT
Affaire suivie par Yann BONNAIRE**

Par délibération n°2022/70 du 06 juillet 2022, le Conseil Communautaire a autorisé la prolongation du programme Territoire d'Industrie pour la période 2023-2024.

Or, une erreur matérielle a été relevée dans la rédaction de cette délibération.

En effet, l'autorisation de prolongation du programme et de signature de la convention ont été autorisés sur la base d'un projet de convention annexé à la délibération, mentionnant une projection de plan de cofinancement à hauteur de 10 833€/an/EPCI.

Cependant, après prise en compte de l'intégralité des éléments organisationnels de ce programme, la convention finale, signée par les six intercommunalités, mentionne un plan de cofinancement à hauteur de 11 666,67 €/an/EPCI.

Vu la délibération n°2022/70 du 6 juillet 2022 portant accord de prolongation du programme « Territoire d'Industrie »,

Vu la convention Territoire d'Industrie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée prenant en considération l'erreur matérielle, accepte la correction du plan de financement de la convention Territoire d'Industrie proposée.

Information

Les articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité ont institué une obligation d'établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil.

L'article L. 5211-12-1 du CGCT dispose :

Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Question n°2024/10 - Délibération 2024/35 portant adoption des comptes financiers uniques 2023

**Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L2222-3 ;

Vu la délibération 2023/124 du 04 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 28 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et de ses budget annexes ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et de ses budget annexes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Serge SIMÉON, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de séance à Monsieur Paul SOUPLY, doyen d'âge, pour le vote Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et de ses budget annexes ;

Considérant que Monsieur Paul SOUPLY, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et de ses budget annexes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 pour le budget principal et ses budgets annexes résumés comme suit :

CFU de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 394 268,08	42 186 380,33	50 580 648,41
	Recettes réalisées (1)	B	5 861 869,11	43 854 596,51	49 716 465,62
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 782 915,91	42 186 186,83	52 969 102,74
	Dépenses réalisées (1)	E	6 840 620,35	38 374 435,81	45 215 056,16
	Restes à réaliser	F	2 405 228,27	0,00	2 405 228,27
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-978 751,24	5 480 160,70	4 501 409,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 514 552,89	8 873 377,49	12 387 930,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 535 801,65	14 353 538,19	16 889 339,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 405 228,27	0,00	-2 405 228,27
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	130 573,38	14 353 538,19	14 484 111,57

CFU annexe : Zone d'Activité Économique

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 304 605,75	4 023 287,77	9 327 893,52
	Recettes réalisées (1)	B	4 495 760,15	2 760 004,33	7 255 764,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 198 992,62	4 030 476,49	7 229 469,11
	Dépenses réalisées (1)	E	2 593 145,06	2 560 055,01	5 153 200,07
	Restes à réaliser	F	4 140,00	0,00	4 140,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 902 615,09	199 949,32	2 102 564,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 105 613,13	7 188,72	-2 098 424,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-202 998,04	207 138,04	4 140,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 140,00	0,00	-4 140,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-207 138,04	207 138,04	0,00

CFU annexe : Budget Location Développement Économique

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	494 690,77	95 652,20	590 342,97
	Recettes réalisées (1)	B	271 016,27	73 504,74	344 521,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	336 682,39	432 950,83	769 633,22
	Dépenses réalisées (1)	E	330 838,80	173 664,19	504 502,99
	Restes à réaliser	F	3 180,00	0,00	3 180,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-59 822,53	-100 159,45	-159 981,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-158 008,38	734 024,58	576 016,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-217 830,91	633 865,13	416 034,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 180,00	0,00	-3 180,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-221 010,91	633 865,13	412 854,22

CFU annexe : Budget Crématorium

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	49 764,28	718 137,44	767 901,72
	Recettes réalisées (1)	B	48 625,01	696 332,22	744 957,23
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	134 007,36	718 137,44	852 144,80
	Dépenses réalisées (1)	E	16 712,98	696 332,21	713 045,19
	Restes à réaliser	F	3 700,00	0,00	3 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	31 912,03	0,01	31 912,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	84 243,08	0,00	84 243,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	116 155,11	0,01	116 155,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 700,00	0,00	-3 700,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	112 455,11	0,01	112 455,12

CFU annexe : Budget Service Des Eaux

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	29 179,17	29 179,17
	Recettes réalisées (1)	B	5 543,17	32 563,10	38 106,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	91 917,89	91 917,89
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	89 338,72	89 338,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 543,17	-56 775,62	-51 232,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	35 945,11	117 831,63	153 776,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	41 488,28	61 056,01	102 544,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	41 488,28	61 056,01	102 544,29

CFU annexe : Budgets Services Assainissement

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	256 239,37	256 239,37
	Recettes réalisées (1)	B	25 649,51	211 345,58	236 995,09
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	257 336,29	257 336,29
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	257 336,29	257 336,29
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	25 649,51	-45 990,71	-20 341,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	22 681,17	22 681,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	25 649,51	-23 309,54	2 339,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	25 649,51	-23 309,54	2 339,97

- Approuve les Comptes Financiers Unique pour l'exercice 2023 dressés en collaboration par le Président de la CA2C et le Trésorier de Caudry, et de déclare que les CFU de 2023 et ses annexes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023, en vue de leur transmission.

Annexe(s) - [CFU et ses Annexes pour les 6 budgets](#)

Annexe(s) - [3 notes de synthèse : Budgets principal, développement économique et crématorium](#)

Question n°2024/11 - Délibération 2024/36 portant affectation de résultats des budgets de l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Le vote des Comptes Financiers Uniques constitue l'arrêté définitif des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour l'exercice considéré.

Il permet de déterminer d'une part, le résultat des sections de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution des sections d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés aux budgets de l'exercice suivant.

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement pour le budget concerné.

Étant précisé que ce résultat doit être affecté en priorité :

- À l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

Vu l'approbation des Comptes Financier Unique 2023,

Vu les résultats de clôture,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve les affectations de résultat 2023 :

	Résultat de Clôture de l'exercice 2023	Reste à Réaliser 2023	Résultat final	Part affectée à l'investissement 1068	Part affectée en report à nouveau
Budget Principal					
Fonctionnement	14 353 538,19		14 353 538,19	0	14 353 538,19
Investissement	2 535 801,65	-2 405 228,27	130 573,38		2 535 801,65
Bâtiment dev Eco pas de subvention d'équilibre					
Fonctionnement	633 865,13		633 865,13	-221 010,91	412 854,22
Investissement	-217 830,91	-3 180,00	-221 010,91		-217 830,91
ZAC VALLEE HERIE subvention d'équilibre					
Fonctionnement	207 138,04		207 138,04	-207 138,04	0,00
Investissement	-202 998,04	-4 140,00	-207 138,04		-202 998,04
CREMATORIUM subvention d'équilibre de 158 698,26					
Fonctionnement	0,01		0,01	0	0,01
Investissement	116 155,11	-3 700,00	112 455,11		116 155,11
service des eaux					
Fonctionnement	61 056,01		61 056,01	0,00	61 056,01
Investissement	41 488,28		41 488,28		41 488,28
service assainissement					
Fonctionnement	-23 309,54		-23 309,54	0	-23 309,54
Investissement	25 649,51	0,00	25 649,51		25 649,51

Question n°2024/12 - Délibération 2024/37 portant évolution des Taux de fiscalité pour l'exercice 2024
Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

L'article 1639 A du code général des impôts (CGI) dispose que les collectivités locales et leurs groupements fassent connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux.

Considérant la présentation par Madame la Vice-Présidente en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue du débat orientation budgétaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivants,

Vu l'article 1636 sexies du CGI, la délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De maintenir les taux suivants :

- **Taxe sur le foncier bâti : 6,50 % ;**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 12,62 % ;**
- **Cotisation foncière des entreprises : 28,70% ;**
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17,80 %.**

- De voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à 471 934,90 €

Annexe(s) - [1259, 1259 TEOM](#)

Question n°2024/13 - Budget principal - Délibération 2024/38 portant adoption du budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2024

**Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant la note de synthèse présentée par la Madame la Vice-Présidente en charge des finances,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant la présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2024 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023 ;
- De confirmer que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a décidé de voter son budget par chapitre et par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M57 ;
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2024 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 673 085,76	9 542 512,38
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 405 228,27	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 535 801,65
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		12 078 314,03	12 078 314,03
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	48 407 869,58	44 318 003,59
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 353 538,19
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		48 407 869,58	58 671 541,78
TOTAL DU BUDGET (4)		60 486 183,61	70 749 855,81

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	218 068,14	87 053,90	100 000,00	100 000,00	187 053,90
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	2 145 756,88	1 214 137,46	1 910 000,00	1 910 000,00	3 124 137,46
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 769 382,53	1 104 036,91	5 599 800,00	5 599 800,00	6 703 836,91
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 133 207,55	2 405 228,27	7 609 800,00	7 609 800,00	10 015 028,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	156 900,70	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 952 179,37	0,00	1 959 017,17	1 959 017,17	1 959 017,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 109 080,07	0,00	1 959 017,17	1 959 017,17	1 959 017,17
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 242 287,62	2 405 228,27	9 568 817,17	9 568 817,17	11 974 045,44

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	67 080,42		104 268,59	104 268,59	104 268,59
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		67 080,42		104 268,59	104 268,59	104 268,59

TOTAL	9 309 368,04	2 405 228,27	9 673 085,76	9 673 085,76	12 078 314,03
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 078 314,03
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 339 503,70	0,00	437 989,00	437 989,00	437 989,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 339 503,70	0,00	437 989,00	437 989,00	437 989,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 339 503,70	0,00	437 989,00	437 989,00	437 989,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 192 866,01		6 855 667,38	6 855 667,38	6 855 667,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 388 544,00		2 248 856,00	2 248 856,00	2 248 856,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 581 410,01		9 104 523,38	9 104 523,38	9 104 523,38
TOTAL		6 920 913,71	0,00	9 542 512,38	9 542 512,38	9 542 512,38
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						2 535 801,65
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						12 078 314,03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 829 465,72	0,00	7 341 523,48	7 341 523,48	7 341 523,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 516 331,12	0,00	2 731 341,96	2 731 341,96	2 731 341,96
014	Atténuations de produits	13 717 863,08	0,00	13 791 627,18	13 791 627,18	13 791 627,18
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	11 810 917,92	0,00	14 580 282,87	14 580 282,87	14 580 282,87
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 874 577,84	0,00	38 444 775,49	38 444 775,49	38 444 775,49
66	Charges financières	728 933,48	0,00	653 702,51	653 702,51	653 702,51
67	Charges spécifiques (3)	1 265,50	0,00	1 276,07	1 276,07	1 276,07
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		203 592,13	203 592,13	203 592,13
Total des dépenses réelles de fonctionnement		36 604 776,82	0,00	39 303 346,20	39 303 346,20	39 303 346,20
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 192 866,01		6 855 667,38	6 855 667,38	6 855 667,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 388 544,00		2 248 856,00	2 248 856,00	2 248 856,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 581 410,01		9 104 523,38	9 104 523,38	9 104 523,38
TOTAL		42 186 186,83	0,00	48 407 869,58	48 407 869,58	48 407 869,58
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						48 407 869,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	166 399,11	0,00	123 788,29	123 788,29	123 788,29
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	265 216,00	0,00	424 672,95	424 672,95	424 672,95
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	11 162 041,30	0,00	11 446 228,00	11 446 228,00	11 446 228,00
731	Fiscalité locale	9 414 735,00	0,00	19 239 840,45	19 239 840,45	19 239 840,45
74	Dotations et participations (3)	12 342 747,00	0,00	12 872 218,49	12 872 218,49	12 872 218,49
75	Autres produits de gestion courante (3)	99 959,00	0,00	30 238,02	30 238,02	30 238,02
Total des recettes de gestion courante		33 451 097,41	0,00	44 136 986,20	44 136 986,20	44 136 986,20
76	Produits financiers	74 741,00	0,00	76 748,80	76 748,80	76 748,80
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		33 525 838,41	0,00	44 213 735,00	44 213 735,00	44 213 735,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	67 080,42		104 268,59	104 268,59	104 268,59
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		67 080,42		104 268,59	104 268,59	104 268,59
TOTAL		33 592 918,83	0,00	44 318 003,59	44 318 003,59	44 318 003,59
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						14 353 538,19
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						58 671 541,78

Annexe(s) -

[BP 2024](#)

Annexe(s) -

[Note synthétique globale budget primitif 2024 \(Budgets principal CA2C, Budgets annexes crématorium, développement économique – location de bâtiment, ZAE, service des eaux, service assainissement\)](#)

Question n°2024/14 - Budget annexe du Crématorium - Délibération 2024/39 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER

Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant la note de synthèse présentée par Madame la Vice-Présidente en charge des finances,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2024 du crématorium comme suit :

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	707 150,00	707 149,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,01
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		707 150,00	707 150,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	110 000,00	52 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 700,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 116 155,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		113 700,00	168 155,11
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		820 850,00	875 305,11

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	492 363,16	0,00	526 145,00	526 145,00	526 145,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des dépenses de gestion des services		628 373,16	0,00	655 150,00	655 150,00	655 150,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		628 373,16	0,00	655 150,00	655 150,00	655 150,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	49 764,28		52 000,00	52 000,00	52 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		49 764,28		52 000,00	52 000,00	52 000,00
TOTAL		678 137,44	0,00	707 150,00	707 150,00	707 150,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 707 150,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	484 744,29	0,00	497 760,43	497 760,43	497 760,43
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	193 393,15	0,00	209 389,56	209 389,56	209 389,56
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		678 137,44	0,00	707 149,99	707 149,99	707 149,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		678 137,44	0,00	707 149,99	707 149,99	707 149,99
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		678 137,44	0,00	707 149,99	707 149,99	707 149,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,01

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 707 150,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
21	Immobilisations corporelles	129 007,36	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	134 007,36	3 700,00	110 000,00	110 000,00	113 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	134 007,36	3 700,00	110 000,00	110 000,00	113 700,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	134 007,36	3 700,00	110 000,00	110 000,00	113 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113 700,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	49 764,28		52 000,00	52 000,00	52 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		49 764,28		52 000,00	52 000,00	52 000,00
TOTAL		49 764,28	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	116 155,11
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	168 155,11
---	-------------------

Annexe(s) -

[BP 2024 – Crématorium](#)

Annexe(s) -

[Note synthétique globale budget primitif 2024 \(Budgets principal CA2C, Budgets annexes crématorium, développement économique – location de bâtiment, ZAE, service des eaux, service assainissement\)](#)

Question n°2024/15 - Budget annexe Développement Économique - Location de bâtiment - Délibération 2024/40 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant la note de synthèse présentée par Madame la Vice-Présidente en charge des finances,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023;
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2024 du budget annexe Développement Économique comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	256 834,36	477 845,27
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 180,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 217 830,91	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		477 845,27	477 845,27
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	328 172,00	71 255,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 412 854,22
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		328 172,00	484 109,22
TOTAL DU BUDGET (4)		806 017,27	961 954,49

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	8 180,00	3 180,00	30 000,00	30 000,00	33 180,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		13 180,00	3 180,00	80 000,00	80 000,00	83 180,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	323 502,39	0,00	176 834,36	176 834,36	176 834,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		323 502,39	0,00	176 834,36	176 834,36	176 834,36
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		336 682,39	3 180,00	256 834,36	256 834,36	260 014,36

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	336 682,39	3 180,00	256 834,36	256 834,36	260 014,36
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					217 830,91
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					477 845,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	161 188,38	0,00	221 010,91	221 010,91	221 010,91
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		161 188,38	0,00	221 010,91	221 010,91	221 010,91
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		161 188,38	0,00	221 010,91	221 010,91	221 010,91

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	223 078,68		146 834,36	146 834,36	146 834,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	110 423,71		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		333 502,39		256 834,36	256 834,36	256 834,36

TOTAL	494 690,77	0,00	477 845,27	477 845,27	477 845,27
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 845,27
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	48 018,44	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		48 018,44	0,00	30 005,00	30 005,00	30 005,00
66	Charges financières	51 430,00	0,00	41 332,64	41 332,64	41 332,64
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		99 448,44	0,00	71 337,64	71 337,64	71 337,64
023	Virement à la section d'investissement (4)	223 078,68		146 834,36	146 834,36	146 834,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	110 423,71		110 000,00	110 000,00	110 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		333 502,39		256 834,36	256 834,36	256 834,36
TOTAL		432 950,83	0,00	328 172,00	328 172,00	328 172,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						328 172,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	95 652,20	0,00	71 255,00	71 255,00	71 255,00
Total des recettes de gestion courante		95 652,20	0,00	71 255,00	71 255,00	71 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		95 652,20	0,00	71 255,00	71 255,00	71 255,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	95 652,20	0,00	71 255,00	71 255,00	71 255,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					412 854,22
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					484 109,22

Annexe(s) - [BP 2024 – Développement Économique – Location de bâtiment](#)

Annexe(s) - [Note synthétique globale budget primitif 2024 \(Budgets principal CA2C, Budgets annexes crématorium, développement économique – location de bâtiment, ZAE, service des eaux, service assainissement\)](#)

Question n°2024/16 - Budget annexe Zone d'Activités Économiques - Délibération 2024/41 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant la note de synthèse présentée par Madame la Vice-Présidente en charge des finances,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe Zone d'Activités Économiques comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 527 737,47	5 734 875,51
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 140,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 202 998,04	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 734 875,51	5 734 875,51
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	8 545 776,31	8 545 776,31
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		8 545 776,31	8 545 776,31
TOTAL DU BUDGET (4)		14 280 651,82	14 280 651,82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 880,00	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	14 460,00	1 260,00	5 000,00	5 000,00	6 260,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 340,00	4 140,00	5 000,00	5 000,00	9 140,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 053,70	0,00	23 702,30	23 702,30	23 702,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		82 053,70	0,00	23 702,30	23 702,30	23 702,30
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		99 393,70	4 140,00	28 702,30	28 702,30	32 842,30

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 099 598,92		5 499 035,17	5 499 035,17	5 499 035,17
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 099 598,92		5 499 035,17	5 499 035,17	5 499 035,17

TOTAL	3 198 992,62	4 140,00	5 527 737,47	5 527 737,47	5 531 877,47
--------------	---------------------	-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	202 998,04
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 734 875,51
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 113 953,13	0,00	207 138,04	207 138,04	207 138,04
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 113 953,13	0,00	207 138,04	207 138,04	207 138,04
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 113 953,13	0,00	207 138,04	207 138,04	207 138,04

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	898 869,50		3 024 172,83	3 024 172,83	3 024 172,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 291 783,12		2 503 564,64	2 503 564,64	2 503 564,64
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 190 652,62		5 527 737,47	5 527 737,47	5 527 737,47

TOTAL	5 304 605,75	0,00	5 734 875,51	5 734 875,51	5 734 875,51
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					5 734 875,51
---	--	--	--	--	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	817 815,80	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		817 815,80	0,00	3 000 005,00	3 000 005,00	3 000 005,00
66	Charges financières	22 008,07	0,00	18 033,84	18 033,84	18 033,84
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		839 823,87	0,00	3 018 038,84	3 018 038,84	3 018 038,84
023	Virement à la section d'investissement (4)	898 869,50		3 024 172,83	3 024 172,83	3 024 172,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 291 783,12		2 503 564,64	2 503 564,64	2 503 564,64
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 190 652,62		5 527 737,47	5 527 737,47	5 527 737,47
TOTAL		4 030 476,49	0,00	8 545 776,31	8 545 776,31	8 545 776,31
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 545 776,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	923 688,85	0,00	3 046 741,14	3 046 741,14	3 046 741,14
Total des recettes de gestion courante		923 688,85	0,00	3 046 741,14	3 046 741,14	3 046 741,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		923 688,85	0,00	3 046 741,14	3 046 741,14	3 046 741,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 099 598,92		5 499 035,17	5 499 035,17	5 499 035,17
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 099 598,92		5 499 035,17	5 499 035,17	5 499 035,17
TOTAL		4 023 287,77	0,00	8 545 776,31	8 545 776,31	8 545 776,31
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 545 776,31

Annexe(s) -

[BP 2024 - Zone d'Activités Économiques](#)

Annexe(s) -

[Note synthétique globale budget primitif 2024 \(Budgets principal CA2C, Budgets annexes crématorium, développement économique – location de bâtiment, ZAE, service des eaux, service assainissement\)](#)

Question n°2024/17 - Budget annexe Service des Eaux – Délibération 2024/42 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant la note de synthèse présentée par Madame la Vice-Présidente en charge des finances,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2024 du budget annexe Service des eaux comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
=	=	(si excédent) 61 056,01
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	10,00
		61 056,01
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
=	=	(si solde positif) 41 488,28
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00
		41 488,28
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	10,00
		102 544,29

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
66	Charges financières	8 938,76	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	53 799,96	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		62 738,72	0,00	10,00	10,00	10,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		62 738,72	0,00	10,00	10,00	10,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10,00
---	--------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	61 056,01
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	61 056,01
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						41 488,28
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						41 488,28

Annexe(s) -

[BP 2024 – Service des Eaux](#)

Annexe(s) -

[Note synthétique globale budget primitif 2024 \(Budgets principal CA2C, Budgets annexes crématorium, développement économique – location de bâtiment, ZAE, service des eaux, service assainissement\)](#)

Question n°2024/18 - Budget annexe Service Assainissement - Délibération 2024/43 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant la note de synthèse présentée par Madame la Vice-Présidente en charge des finances,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2024 du budget annexe service assainissement comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 309,54
	0,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
	(si déficit) 23 309,54	(si excédent) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	23 309,54
	23 309,54	23 309,54
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00
	0,00	0,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	25 649,51
	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 25 649,51
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 649,51
	0,00	25 649,51
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	48 959,05
	23 309,54	48 959,05

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 096,92	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 096,92	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 096,92	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 309,54
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 309,54
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	23 309,54	23 309,54	23 309,54
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	23 309,54	23 309,54	23 309,54
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	23 309,54	23 309,54	23 309,54

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 309,54
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						25 649,51
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						25 649,51

Annexe(s) - [BP 2024 – Service Assainissement](#)

Annexe(s) - [Note synthétique globale budget primitif 2024 \(Budgets principal CA2C, Budgets annexes crématorium, développement économique – location de bâtiment, ZAE, service des eaux, service assainissement\)](#)

Monsieur le Président rappelle les principaux points de ce budget :

- Budget d'environ 37 millions d'€
- Assainissement de la dette
- Résultat positif malgré l'augmentation des dépenses énergétiques
- Pas de hausse de la fiscalité
- Maintien de la politique de fonds de concours à destination des communes

Question n°2024/19 - Délibération 2024/44 portant attribution des fonds de concours 2024/002

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres a mis en place un fonds de concours.

Modalités de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation de l'ordre de service
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente délibération, à défaut les crédits seront annulés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,

Vu la délibération n °202217 du Conseil Communautaire approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu la délibération n°202309 du conseil communautaire portant le montant du fonds de concours développement durable à 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que les projets susmentionnés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,

Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci dessous indiqué,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'attribuer un fonds de concours aux communes listées ci-après :**

COMMUNES	FDC	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
Montigny	Volet 1	Aménagement aire de jeux	48 709,50 €	24 354,00 €	24 355,50 €	8 175,25 €
Catillon	volet 1	Accessibilité PMR banque d'accueil	22 998,48 €		22 998,48 €	11 499,24 €

COMMUNES	FDC	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
Fontaine au pire	Volet 2	Rénovation énergétique Mairie	55 100,00 €	42 382,00 €	12 718,00 €	1 945,00 €
Neuvilly	Volet 2	Remplacement chauffage - salle des fêtes	34 916,00 €	17 458,00 €	17 458,00 €	8 729,00 €
Quiévy	volet 2	Rénovation énergétique groupe scolaire	724 763,70 €	579 802,26 €	144 961,44 €	20 000,00 €
Mazinghien	Volet 2	Travaux de réfection toiture	58 266,60 €	41 369,29 €	11 653,31 €	5 244,00 €

- **D'autoriser le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;**
- **De préciser que les crédits sont ouverts sur le budget 2024 à hauteur de 300 000 € sur le volet 1 et 200 000 € sur le volet 2 ;**
- **De préciser que la consommation de l'enveloppe s'élève dorénavant à 101 560.74 € sur volet 1 et 80 038 € sur volet 2.**

Question n°2024/20 - Délibération 2024/45 portant attribution des subventions et cotisations 2024
Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

La présente délibération a pour objet de proposer un soutien aux associations et organismes des domaines listés ci-dessous pour l'exercice 2024.

Certains montants 2024 restent en attente

personnes Agées			
	2023	2024	
Clic	13 200,00	13 200,00	0,00% Subvention
Economie / Tourisme			
	2023	2024	evolution
BGE	12960	12960	0,00%
Initiative Cambresis	38 739,60		cotisation
IG dentelle	3 000,00	3 000,00	0,00% Subvention
Agence d'attractivité	315 950,79		Cotisation
Voie navigables de France	94 332,00	94 332,00	0,00% Cotisation
Alliance seine escaut nord europe	1 000,00		Subvention
i nord	6 378,90		Subvention
Emploi			
	2023	2024	
Cambresis emploi	129 870,00	129 132,00	Cotisation
Mission Locale	96 847,50	96 849,00	Cotisation
Divers			
	2023	2024	
Pays du CIS	266 233,50		cotisation
SDA	48 093,00		cotisation
AMR59	641,24	645,66	0,69%
ADCF	7 102,26		
Syndicat des eaux			
	2023	2024	evolution
SYMSEE syndicat mixte du sud est de l'escaut	108 783,79	112 591,22	3,50% cotisation
SMAECEA syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau avesnois	22 512,00		cotisation
SMABE	332 310,90	332 310,90	0,00% cotisation
Syndicat mixte du PNR avesnois	6 564,21		cotisation
Symea	21 586,12	21 586,12	0,00% cotisation
Regie fontaine et malincourt	13 720,00		
SIDEN SIAN - GEPU	1 419 966,00	1 508 424,00	6,23% cotisation
Dechet			
SIAVED	7 467 181,00		cotisation

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide d'affecter les montants d'autorisation d'engagement nécessaires sur le budget 2024 sur les chapitres budgétaires correspondants à savoir 6574.

Question n°2024/21 - Délibération 2024/46 portant fixation libre des attributions de compensation pour 2024

Rapporteur : Mme Pierre-Henri DUDANT
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Monsieur DUDANT, Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la révision libre des attributions de compensation 2024.

Monsieur DUDANT invite le conseil municipal de chacune des communes intéressées à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant que les communes ont délibéré favorablement à la révision libre prévue à la délibération 2023/100

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci annexé,

Considérant que la révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessite une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver le montant révisé des attributions de compensation ;**
- **De demander aux différents conseils de bien vouloir prendre une délibération concordante.**

COMMUNES	Ac 2024/01		
		HAUCOURT-EN-CIS	-5 536,00
		HONNECHY	46 856,08
AVESNES-LES-AUBERT	166 353,00	INCHY-EN-CAMBRÉSIS	78 121,23
BAZUEL	27 527,00	LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	262 004,39
BEAUMONT-EN-CIS	9 518,20	MALINCOURT	25 142,00
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	369 335,63	MARETZ	10 905,00
BERTRY	258 483,00	MAUROIS	4 768,00
BÉTHENCOURT	108 590,00	MAZINGHIEN	-9 778,00
BÉVILLERS	13 751,00	MONTAY	7 953,00
BOUSSIÈRES-EN-CIS	-14 235,00	MONTIGNY-EN-CIS	130 913,00
BRIASTRE	48 262,00	NEUVILLY	-44 890,24
BUSIGNY	343 642,35	ORS	91 177,00
CARNIÈRES	23 581,00	POMMEREUIL	8 305,48
CATEAU-CAMBRÉSIS	1 752 623,96	QUIÉVY	79 623,31
CATILLON-SUR-SAMBRE	13 697,00	REJET-DE-BEAULIEU	-8 289,32
CATTENIÈRES	198 798,00	REUMONT	-12 952,40
CAUDRY	8 717 413,79	SAINT-AUBERT	-20 280,00
CAULLERY	188 093,00	SAINT-BENIN	6 224,00
CLARY	69 298,34	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRA	31 576,00
DEHÉRIES	3 108,33	SAINT-SOUPLET	-40 071,00
ÉLINCOURT	-5 771,00	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	-31 432,00
ESTOURMEL	-9 112,00	TROISVILLES	49 640,00
FONTAINE-AU-PIRE	24 482,91	VILLERS-OUTRÉAUX	389 943,00
GROISE	-17 299,00	WALINCOURT-SELVIGNY	117 397,37

[Annexe\(s\) -](#)

[Rapport révision libre 2024](#)

Question n°2024/22 - Délibération 2024/47 portant annulation de la délibération 2023/106 et approbation de la nouvelle convention de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein des compagnies de gendarmerie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

**Rapporteur : Mme Véronique NICAISE
Affaire suivie par M. Olivier LEVEAUX**

Dans le cadre de leurs missions de sécurité publique, les unités de gendarmerie du territoire de la CA2C sont appelées à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales. L'installation d'un intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein même de ses locaux permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le gendarme de la situation l'ayant conduite à solliciter ce service de sécurité étatique.

L'intervenant social en commissariat et gendarmerie s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes portée et financée en partie par le Département du Nord.

Les missions des intervenants sociaux sont prioritairement tournées vers l'aide aux personnes, victimes et auteurs d'infractions, ou à leur famille dont les situations leur sont signalées par les unités du groupement de gendarmerie départementale, les services de police ou dont ils auraient eux-mêmes connaissance à l'occasion de leurs fonctions auprès des services de gendarmerie et de police.

Leurs interventions ne se substituent pas aux procédures propres aux services de gendarmerie et de police, elles en sont le complément lorsque la situation sociale des personnes signalées le requiert. Leurs missions excluent tout acte de police administrative ou judiciaire.

Il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complément.

➤ **Les missions confiées aux intervenants sociaux sont déclinées selon trois axes :**

- Rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux ;
- Rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté;
- Rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, services sanitaires, etc.).

Le 04 juillet 2023, par délibération n°2023/106, le Conseil communautaire avait validé une première période de 6 mois de convention, l'année 2023 étant à l'époque déjà amputée de 6 mois. Cependant, durant cette période, le recrutement attendu de l'intervenante sociale n'ayant pas eu lieu et la convention de partenariat n'ayant pas été signée, il est donc proposé à l'Assemblée de retirer la délibération 2023/106.

Pour rappel, Mesdames HOTTON et NICAISE ont été désignée comme référentes dans ce dossier.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle convention de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social itinérant au sein des compagnies de gendarmerie du territoire de la CA2C pour une période de 3 ans (2024-2026) regroupant les cofinanceurs suivants :

- Le Département du Nord pour 1/3 du coût total du poste,
- L'État pour 1/3 du coût total du poste,
- La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour 1/3 du coût total du poste.

Après en avoir délibéré (2 voix « contre » M. RICHARD et M. DEMADE, 2 abstentions Mme DHAUSSY et M. MODARELLI et 59 voix « pour »), l'Assemblée décide :

- D'annuler la délibération 2023/106 du 04/07/2023 portant convention de partenariat avec le Département du Nord relative à l'affectation d'un intervenant social itinérant au sein des compagnies de gendarmerie du territoire de la CA2C ;
- De valider la participation financière pour un tiers du poste pour la durée de la convention fixée à 3 ans d'un montant annuel maximal de 17 000€ / an pour une période de 3 ans ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, en annexe, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Annexe(s) - [Convention de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social itinérant au sein des compagnies de gendarmerie du territoire de la CA2C](#)

Question n°2024/23 - Délibération 2024/48 portant modification statutaire de la Régie Intercommunale des Eaux (RIE) – Territoire de Fontaine au Pire et Malincourt

**Rapporteur : Mme Véronique NICAISE
Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA**

La Régie Intercommunale des Eaux assurant l'approvisionnement en eau des Communes de Fontaine-Au-Pire et Malincourt a fait face à une crise sanitaire du 1^{er} au 11 mars 2024.

Monsieur le Président de la RIE souhaite renforcer le conseil d'administration en portant le nombre des membres de 7 à 15.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 et sa version au 1^{er} janvier 2020, les articles L1413-1, L2224-8, 2226-1,

Vu les statuts de la Régie Intercommunale des Eaux approuvés par délibération n°2019/143 du 17 décembre 2019,

Vu la proposition des statuts de la Régie Intercommunale des Eaux notifiée par voie électronique le 21 mars 2024, annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve la modification statutaire de la Régie Intercommunale des Eaux des Communes de Fontaine-Au-Pire et de Malincourt, annexée à la présente délibération, portant le nombre de membres du conseil d'administration de sept à quinze répartis comme suit :

- Douze élus membres de conseils municipaux des Communes de Fontaine-Au-Pire et de Malincourt (avec une répartition de six élus par commune et comprenant au moins les deux membres du conseil communautaire, les deux maires, les premiers adjoints et les adjoints ayant la délégation aux travaux) ;
- Trois personnes ayant acquis une compétence pouvant résulter de l'expérience des affaires ou de la profession exercée ou désignées parmi les usagers des services gérés par la RIE (avec une répartition de deux membres proposés au Président de l'Agglomération par le Maire de



Fontaine-Au-Pire et un membre proposé au Président de l'Agglomération par le Maire de Malincourt).

Annexe(s) -

[Sollicitation de la RIE](#)

Question n°2024/24 - Délibération 2024/49 portant débat sur les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables des communes membre de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

Rapporteur : M. Stéphane JUMEAUX

Affaire suivie par M. Olivier LEVEAUX

La Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Il est précisé que ces zones :

- Doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.
- Doivent faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

La définition des zones d'accélération peut porter sur diverses énergies telles que :

- Solaire Photovoltaïque au sol
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
- Solaire Thermique au sol
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step)
- Éolien
- Biomasse (y compris biocarburants)
- Géothermie (y compris PAC géothermique)
- Pompes à chaleur aérothermique
- Valorisation de l'énergie fatale (chaud ou froid) et du gaz de mine
- Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines)
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération.

Conformément à la Loi APER, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération mentionnées au I du présent article et les transmettent, au référent préfectoral mentionné à l'article L.

181-28-10 du présent code, a l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables fixées par les communes sont les suivantes :

A ce jour, 8 communes ont validé une zone d'accélération d'énergies renouvelables :

Communes	Types d'énergie
BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	Eolien
BERTRY	Solaire photovoltaïque au sol
	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
	Solaire thermique au sol
	Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
	Eolien
	Biomasse
	Géothermie
	Pompes à chaleur aérothermique
Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération	
HONNECHY	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
LE POMMEREUIL	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
	Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
	Pompes à chaleur aérothermique
MAZINGHIEN	Solaire photovoltaïque au sol
	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
	Eolien
MAUROIS	Solaire photovoltaïque au sol
	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
	Solaire thermique au sol
	Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
	Géothermie (y compris PAC géothermique)
Pompes à chaleur aérothermique	
SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT	Solaire photovoltaïque au sol
	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
	Éolien
TROISVILLES	Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
	Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
	Géothermie (y compris PAC géothermique)
	Pompes à chaleur aérothermique

Sur la base des délibérations de ses communes membres, la CA2C ouvre le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Vu la 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,
Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,



Vu les délibérations des Conseils municipaux des communes de Beaumont-en-Cambrésis, Bertry, Honnechy, Le Pommereuil, Mazinghien, Maurois, Saint-Souplet-Escaufourt et Troisvilles,

A l'unanimité, l'Assemblée a pris acte de :

- **La tenue du débat prévu par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**
- **Des zones d'accélération des énergies renouvelables fixées par ses communes membres.**

Question n°2024/25 - Points divers

Communication : Guillaume MAHY évoque l'édition du CA2C magazine ainsi que l'organisation de sa distribution.

M. VILAIN appelle à la vigilance suite à des vols dans les locaux des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.

Sont annexés au présent procès-verbal les documents transmis aux membres du Conseil communautaire et joints aux délibérations.

Le secrétaire de séance



M. Jérémy RICHARD



Le Président,
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller Régional,



Serge SIMEON

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_50
Objet :	Délibération 2024/50 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique :	059-200030633-20240703-2024_50-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240703-2024_50-DE-1-1_0.xml	text/xml	965 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024.050.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240703-2024_50-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2024 à 08h33min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2024 à 08h34min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2024 à 08h34min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2024 à 08h34min15s	Reçu par le MI le 2024-07-09